

CONFIDENTIAL: Not for release before 1st reading during the 2nd Session of the 19th Legislative Assembly.

CONFIDENTIEL : Ne pas rendre public avant la 1^{re} lecture de la 2^e session de la 19^e Assemblée législative.

SECOND SESSION,
NINETEENTH LEGISLATIVE ASSEMBLY
OF THE NORTHWEST TERRITORIES

DEUXIÈME SESSION,
DIX-NEUVIÈME ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

BILL 38

PROJET DE LOI 38

MISCELLANEOUS STATUTE LAW
AMENDMENT ACT, 2021

LOI CORRECTIVE
DE 2021

Summary

Résumé

This Bill corrects inconsistencies and errors in the statutes of the Northwest Territories. The Bill also deals with other matters of a minor, non-controversial and uncomplicated nature in the statutes.

Le présent projet de loi vise à corriger certaines incohérences et erreurs dans les lois des Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'à effectuer d'autres modifications mineures et non controversées dans certaines lois.

DISPOSITION

Date of Notice Date de l'avis	1st Reading 1 ^{re} lecture	2nd Reading 2 ^e lecture	To Committee Au Comité	Chairperson Président	Reported Rapport	3rd Reading 3 ^e lecture	Date of Assent Date de sanction

MISCELLANEOUS STATUTE LAW
AMENDMENT ACT, 2021

LOI CORRECTIVE
DE 2021

The Commissioner of the Northwest Territories, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly, enacts as follows:

La commissaire des Territoires du Nord-Ouest, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

*Access to Information and
Protection of Privacy Act*

*Loi sur l'accès à l'information et la
protection de la vie privée*

1. The English version of paragraph 35(3)(c) of the *Access to Information and Protection of Privacy Act* is amended by striking out "shall provide a copy of the report" and substituting "provide a copy of the report".

1. La version anglaise de l'alinéa 35(3)c) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* est modifiée par suppression de «shall provide a copy of the report» et par substitution de «provide a copy of the report».

Boilers and Pressure Vessels Act

Loi sur les chaudières et appareils à pression

2. (1) The *Boilers and Pressure Vessels Act* is amended by this section.

2. (1) La *Loi sur les chaudières et appareils à pression* est modifiée par le présent article.

(2) The following provisions are each amended by striking out "Territories" and substituting "Northwest Territories":

(2) Les dispositions suivantes sont modifiées par suppression de «territoires» et par substitution de «Territoires du Nord-Ouest» :

- (a) subsection 11(1);**
- (b) subsections 26(3) and (4);**
- (c) subsections 28(1) and (2).**

- a) le paragraphe 11(1);**
- b) les paragraphes 26(3) et (4);**
- c) les paragraphes 28(1) et (2).**

(3) Subsection 26(2) is repealed and the following is substituted:

(3) Le paragraphe 26(2) est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Inspection of
boilers,
pressure
vessels
fabricated in
province or
territory

(2) Where a boiler or pressure vessel is to be fabricated in another territory or province for use in the Northwest Territories, the chief inspector may arrange with the person in charge of the inspection of boilers and pressure vessels for the territory or a province to carry out inspections during its fabrication and may accept the inspection reports submitted to the chief inspector by that person for the purposes of this Act.

(2) Lorsque des chaudières ou des appareils à pression destinés aux Territoires du Nord-Ouest doivent être fabriqués dans une province ou un autre territoire, le chef inspecteur peut, en vue des inspections en cours de fabrication, s'entendre avec le responsable des inspections de chaudières et d'appareils à pression de la province ou du territoire concerné et accepter, pour l'application de la présente loi, les rapports d'inspection que ce dernier lui présente.

Inspection en
cours de
fabrication
ailleurs au
Canada

(4) Subparagraph 40(1)(b)(ii) is amended by striking out "a province, the Yukon Territory" and substituting "another territory or a province".

(4) L'alinéa 40(1)b) est modifié par suppression de «une province, le territoire du Yukon» et par substitution de «une province, un autre territoire».

(5) Subsection 50(2) is amended by striking out "a province, the Yukon Territory" and substituting "another territory or a province".

(5) Le paragraphe 50(2) est modifié par suppression de «une province, le territoire du Yukon ou autre» et par substitution de «une province, un autre territoire ou une autre».

(6) Subsection 57(2) is repealed and the following is substituted:

Adoption of
code of rules
or standards

(2) The Commissioner, on the recommendation of the Minister, may by regulation, adopt a code of rules or standards concerning the subject matter of this Act, either in whole or in part, and with such variations as may be specified in the regulations, if the code of rules or standards

- (a) has been promulgated by an association, person or body of persons; and
- (b) is available in printed form.

Creditors Relief Act

3. Subsection 6(3) of the *Creditors Relief Act* is amended by striking out "Territorial Court Civil Claims Rules" and substituting "*Civil Claims Rules* of the Territorial Court".

Deh Cho Bridge Act

4. (1) The *Deh Cho Bridge Act* is amended by this section.

(2) That portion of subsection 12(3) preceding paragraph (a) is amended by striking out "dwelling house" and substituting "dwelling place".

(3) The French version of that portion of subsection 13(1) preceding paragraph (a) is amended by striking out "tout lieu d'habitation" and substituting "tout lieu d'habitation nommé".

(4) The French version of subsection 15(1) is repealed and the following is substituted:

Perquisition
avec mandat

15. (1) Sous réserve des conditions qu'il estime nécessaires, le juge de paix peut délivrer un mandat autorisant un agent des transports ou toute autre personne nommée à pénétrer et à perquisitionner dans un bâtiment, un contenant, un véhicule ou un lieu, y compris un lieu d'habitation nommé dans le mandat et à saisir l'élément voulu s'il est convaincu, sur la foi d'une dénonciation sous serment ou sous affirmation solennelle, qu'il y a des motifs raisonnables de croire à la présence d'un dossier ou d'une autre chose dans le bâtiment, le contenant, le véhicule ou le lieu nommé, selon le cas :

- a) au moyen duquel ou à l'égard duquel une infraction à la présente loi ou à ses

(6) Le paragraphe 57(2) est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Adoption d'un
code de règles
ou de normes

(2) Sur recommandation du ministre, le commissaire peut, par règlement, adopter un code de règles ou de normes concernant l'objet de la présente loi, en totalité ou en partie, et avec les modifications que peuvent préciser les règlements, si le code de règles ou de normes, à la fois :

- a) est publié par une association, une personne ou un organisme;
- b) se trouve sous forme imprimée.

Loi sur le désintéressement des créanciers

3. Le paragraphe 6(3) de la *Loi sur le désintéressement des créanciers* est modifié par suppression de «Règles de la Cour territoriale en matière civile» et par substitution de «Règles en matière civile de la Cour territoriale».

Loi concernant le pont de Deh Cho

4. (1) La *Loi concernant le pont de Deh Cho* est modifiée par le présent article.

(2) Le passage introductif du paragraphe 12(3) est modifié par suppression de «qu'une maison d'habitation» et par substitution de «qu'un lieu d'habitation».

(3) La version française du passage introductif du paragraphe 13(1) est modifiée par suppression de «tout lieu d'habitation» et par substitution de «tout lieu d'habitation nommé».

(4) La version française du paragraphe 15(1) est abrogée et remplacée par ce qui suit :

Perquisition
avec mandat

15. (1) Sous réserve des conditions qu'il estime nécessaires, le juge de paix peut délivrer un mandat autorisant un agent des transports ou toute autre personne nommée à pénétrer et à perquisitionner dans un bâtiment, un contenant, un véhicule ou un lieu, y compris un lieu d'habitation nommé dans le mandat et à saisir l'élément voulu s'il est convaincu, sur la foi d'une dénonciation sous serment ou sous affirmation solennelle, qu'il y a des motifs raisonnables de croire à la présence d'un dossier ou d'une autre chose dans le bâtiment, le contenant, le véhicule ou le lieu nommé, selon le cas :

- a) au moyen duquel ou à l'égard duquel une infraction à la présente loi ou à ses

règlements a été commise ou est présumée avoir été commise;

- b) à l'égard duquel on a des motifs raisonnables de croire qu'il fournira une preuve touchant la commission d'une infraction à la présente loi ou à ses règlements;
- c) qui révélera où se trouve l'auteur soupçonné de l'infraction à la présente loi ou à ses règlements.

(5) The French version of subsection 20(1) is repealed and the following is substituted:

Saisie sans mandat

20. (1) L'agent des transports qui, en application de l'article 17, perquisitionne dans un lieu sans mandat peut saisir tout dossier ou toute autre chose à l'égard duquel il a des motifs raisonnables de croire qu'il, selon le cas :

- a) a été obtenu au moyen d'une infraction à la présente loi ou à ses règlements;
- b) a servi à commettre une infraction à la présente loi ou à ses règlements;
- c) servira à prouver la perpétration d'une infraction à la présente loi ou à ses règlements;
- d) est entremêlé avec une chose visée à l'alinéa a), b) ou c).

(6) The French version of paragraph 20(2)(c) is amended by striking out "servira à prouver la perpétration d'une infraction" and substituting "servira de preuve relativement à une infraction".

Dental Mechanics Act

5. (1) The *Dental Mechanics Act* is amended by this section.

(2) The following provisions are each amended by striking out "the Territories" and substituting "the Northwest Territories":

- (a) paragraphs 9(2)(a) and (b);**
- (b) paragraphs 17(1)(a) and (c).**

(3) The English version of subsection 18(1) is amended by striking out "after two years from" and substituting "more than two years after".

règlements a été commise ou est présumée avoir été commise;

- b) à l'égard duquel on a des motifs raisonnables de croire qu'il fournira une preuve touchant la commission d'une infraction à la présente loi ou à ses règlements;
- c) qui révélera où se trouve l'auteur soupçonné de l'infraction à la présente loi ou à ses règlements.

(5) La version française du paragraphe 20(1) est abrogée et remplacée par ce qui suit :

Saisie sans mandat

20. (1) L'agent des transports qui, en application de l'article 17, perquisitionne dans un lieu sans mandat peut saisir tout dossier ou toute autre chose à l'égard duquel il a des motifs raisonnables de croire qu'il, selon le cas :

- a) a été obtenu au moyen d'une infraction à la présente loi ou à ses règlements;
- b) a servi à commettre une infraction à la présente loi ou à ses règlements;
- c) servira à prouver la perpétration d'une infraction à la présente loi ou à ses règlements;
- d) est entremêlé avec une chose visée à l'alinéa a), b) ou c).

(6) La version française de l'alinéa 20(2)(c) est modifiée par suppression de «servira à prouver la perpétration d'une infraction» et par substitution de «servira de preuve relativement à une infraction».

Loi sur les prothésistes dentaires

5. (1) La *Loi sur les prothésistes dentaires* est modifiée par le présent article.

(2) Les dispositions suivantes sont modifiées par suppression de «territoires» et par substitution de «Territoires du Nord-Ouest» :

- a) les alinéas 9(2)a) et b);**
- b) les alinéas 17(1)a) et c).**

(3) La version anglaise du paragraphe 18(1) est modifiée par suppression de «after two years from» et par substitution de «more than two years after».

Dependants Relief Act

6. Subsection 13(1) of the *Dependants Relief Act* is amended by striking out "after six months from" and substituting "more than six months after".

Loi sur l'aide aux personnes à charge

6. Le paragraphe 13(1) de la *Loi sur l'aide aux personnes à charge* est modifié par suppression de «ne peut être présentée plus de six mois après» et par substitution de «peut être présentée au plus tard six mois après».

Evidence Act

7. The following provisions of the *Evidence Act* are each amended by striking out "the Territories" and substituting "the Northwest Territories":

- (a) the definition "health care professional" in section 13, wherever it appears;
- (b) that portion of subsection 65(1) preceding paragraph (a);
- (c) paragraph 65(1)(a);
- (d) paragraphs 65(1)(c) to (e);
- (e) subsection 66(1), wherever it appears;
- (f) paragraph 67(g);
- (g) that portion of section 67 following paragraph (g), wherever it appears;
- (h) section 73;
- (i) paragraphs 79(1)(b) and (c).

Loi sur la preuve

7. Les dispositions suivantes de la *Loi sur la preuve* sont modifiées par suppression de «territoires» ou de «Territoires du Nord-Ouest» et par substitution de «Territoires du Nord-Ouest» :

- a) la définition de «professionnel de la santé» à l'article 13, à chaque occurrence;
- b) l'alinéa 39(2)a).

Fatal Accidents Act

8. The English version of subsection 6(2) of the *Fatal Accidents Act* is amended by striking out "after two years from" and substituting "more than two years after".

Loi sur les accidents mortels

8. La version anglaise du paragraphe 6(2) de la *Loi sur les accidents mortels* est modifiée par suppression de «after two years from» et par substitution de «more than two years after».

Hospital Insurance and Health and Social Services Administration Act

9. Paragraph 25(a) of the *Hospital Insurance and Health and Social Services Administration Act* is amended by striking out "under paragraph 5(d)" and substituting "under paragraph 18.1(d)".

Loi sur l'assurance-hospitalisation et l'administration des services de santé et des services sociaux

9. L'alinéa 25a) de la *Loi sur l'assurance-hospitalisation et l'administration des services de santé et des services sociaux* est modifié par suppression de «au titre de l'alinéa 5d)» et par substitution de «en vertu de l'alinéa 18.1d)».

Human Rights Act

10. The French version of the *Human Rights Act* is amended in each of the following provisions by striking out "à titre amovible" and substituting "à titre inamovible":

- (a) subsection 17(1);
- (b) subsection 49(1).

Loi sur les droits de la personne

10. La version française des dispositions suivantes de la *Loi sur les droits de la personne* est modifiée par suppression de «à titre amovible» et par substitution de «à titre inamovible» :

- a) le paragraphe 17(1);
- b) le paragraphe 49(1).

11. (1) The *Insurance Act* is amended by this section.

11. (1) La *Loi sur les assurances* est modifiée par le présent article.

(2) Subsection 105(1) is repealed and the following is substituted:

(2) Le paragraphe 105(1) est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Limitation period

105. (1) Subject to subsection (2), an action or proceeding against an insurer for the recovery of insurance money may not be commenced after the expiry of the earlier of

105. (1) Sous réserve du paragraphe (2), l'action ou la Prescription

- (a) two years after providing the evidence required by section 102; or
- (b) six years after the happening of the event on which the insurance money becomes payable.

- a) deux ans après la remise des preuves visées à l'article 102;
- b) six ans après la survenance de l'événement qui rend les sommes assurées payables.

(3) The English version of subsection 105(2) is amended by striking out "after two years from" and substituting "more than two years after".

(3) La version anglaise du paragraphe 105(2) est modifiée par suppression de «after two years from» et par substitution de «more than two years after».

(4) The English version of subsection 151(2) is amended by striking out "after two years from" and substituting "more than two years after".

(4) La version anglaise du paragraphe 151(2) est modifiée par suppression de «after two years from» et par substitution de «more than two years after».

(5) The English version of the Schedule is amended in subparagraph (2)(b)(i) of subsection 3 by

(5) La version anglaise du sous-alinéa (2)b(i) de la division 3 de l'annexe est modifiée par ce qui suit :

- (a) striking out "80 milligrams" and substituting "80 mg"; and
- (b) striking out "100 millilitres" and substituting "100 mL".

- a) suppression de «80 milligrams» et par substitution de «80 mg»;
- b) suppression de «100 millilitres» et par substitution de «100 mL».

Intercountry Adoption (Hague Convention) Act

Loi sur l'adoption internationale (Convention de La Haye)

12. The *Intercountry Adoption (Hague Convention) Act* is amended in each of the following provisions by striking out "the Territories" and substituting "the Northwest Territories":

12. Les dispositions suivantes de la *Loi sur l'adoption internationale (Convention de La Haye)* sont modifiées par suppression de «Territoires» et par substitution de «Territoires du Nord-Ouest» :

- (a) section 2;
- (b) subsections 3(1) and (2), wherever it appears;
- (c) section 4;
- (d) sections 6 and 7;
- (e) subsection 8(1);
- (f) section 9;
- (g) paragraph 10(a), wherever it appears.

- a) l'article 2;
- b) les paragraphes 3(1) et (2), à chaque occurrence;
- c) l'article 4;
- d) les articles 6 et 7;
- e) le paragraphe 8(1);
- f) l'article 9;
- g) l'alinéa 10a), à chaque occurrence.

Interprovincial Subpoenas Act

13. The English version of the *Interprovincial Subpoenas Act* is amended in each of the following provisions by striking out "the Territories" and substituting "the Northwest Territories":

- (a) that portion of section 7 preceding paragraph (a);
- (b) paragraph 7(a), wherever it appears;
- (c) paragraph 7(b);
- (d) subsection 8(1).

Legal Profession Act

14. The French version of subsection 21(2) of the *Legal Profession Act* is amended by striking out "par une méthode audiovisuelle,," and substituting "par une méthode audiovisuelle,".

Legislative Assembly and Executive Council Act

15. The French version of item 2 in Schedule A of the *Legislative Assembly and Executive Council Act* is repealed and the following is substituted:

2. INUVIK TWIN LAKES

La totalité de la partie des Territoires du Nord-Ouest, bornée comme suit : commençant à l'intersection du 69° parallèle de latitude et du 135° méridien de longitude; de là, vers le sud le long du 135° méridien de longitude jusqu'à l'intersection avec le parallèle de latitude 68° 30'; de là, vers l'est le long du parallèle de latitude 68° 30' jusqu'à l'intersection avec le méridien de longitude 134° 30'; de là, vers le sud le long du méridien de longitude 134° 30' jusqu'à l'intersection avec le parallèle de latitude 68° 10'; de là, vers le nord-est en ligne droite jusqu'à l'intersection avec la ligne médiane de la rue Water et de la ligne médiane du chemin River; de là, vers l'est et le nord le long de la ligne médiane de la rue Water jusqu'à l'intersection avec la ligne médiane du passage Veteran's; de là, vers l'ouest le long de la ligne médiane du passage Veteran's jusqu'à l'intersection avec la ligne médiane du chemin Franklin; de là, vers le nord et l'ouest le long de la ligne médiane du chemin Franklin jusqu'à l'intersection avec la ligne médiane de la rue Reliance; de là, vers le nord-est le long de la ligne médiane de la rue Reliance jusqu'à l'intersection avec la ligne médiane du chemin Wolverine; de là, vers le nord-ouest le long de la ligne médiane du

Loi sur les subpoenas interprovinciaux

13. La version anglaise des dispositions suivantes de la *Loi sur les subpoenas interprovinciaux* est modifiée par suppression de «the Territories» et par substitution de «the Northwest Territories»:

- a) le passage introductif de l'article 7;
- b) l'alinéa 7a), à chaque occurrence;
- c) l'alinéa 7b);
- d) le paragraphe 8(1).

Loi sur la profession d'avocat

14. La version française du paragraphe 21(2) de la *Loi sur la profession d'avocat* est modifiée par suppression de «par une méthode audiovisuelle,» et par substitution de «par une méthode audiovisuelle,».

Loi sur l'Assemblée législative et le Conseil exécutif

15. La version française du numéro 2 de l'annexe A de la *Loi sur l'Assemblée législative et le Conseil exécutif* est abrogée et remplacée par ce qui suit :

2. INUVIK TWIN LAKES

La totalité de la partie des Territoires du Nord-Ouest, bornée comme suit : commençant à l'intersection du 69° parallèle de latitude et du 135° méridien de longitude; de là, vers le sud le long du 135° méridien de longitude jusqu'à l'intersection avec le parallèle de latitude 68° 30'; de là, vers l'est le long du parallèle de latitude 68° 30' jusqu'à l'intersection avec le méridien de longitude 134° 30'; de là, vers le sud le long du méridien de longitude 134° 30' jusqu'à l'intersection avec le parallèle de latitude 68° 10'; de là, vers le nord-est en ligne droite jusqu'à l'intersection avec la ligne médiane de la rue Water et de la ligne médiane du chemin River; de là, vers l'est et le nord le long de la ligne médiane de la rue Water jusqu'à l'intersection avec la ligne médiane du passage Veteran's; de là, vers l'ouest le long de la ligne médiane du passage Veteran's jusqu'à l'intersection avec la ligne médiane du chemin Franklin; de là, vers le nord et l'ouest le long de la ligne médiane du chemin Franklin jusqu'à l'intersection avec la ligne médiane de la rue Reliance; de là, vers le nord-est le long de la ligne médiane de la rue Reliance jusqu'à l'intersection avec la ligne médiane du chemin Wolverine; de là, vers le nord-ouest le long de la ligne médiane du

chemin Wolverine jusqu'à l'intersection avec la ligne médiane de la rue Centennial; de là, vers le nord-est le long de la ligne médiane de la rue Centennial jusqu'à l'intersection avec la ligne médiane du chemin Marine Bypass; de là, vers le sud le long du chemin Marine Bypass jusqu'à l'intersection avec l'ouest du chemin Service (à 68° 21' 35" de latitude N et environ 133° 42' 12" de longitude O); de là, vers l'est jusqu'à l'intersection du méridien de longitude 133° 41' 44" et du parallèle de latitude 68° 21' 48"; de là, vers le nord-est jusqu'à l'intersection du méridien de longitude 133° 41' 44" et du parallèle de latitude 68° 22' 04"; de là, vers le nord-ouest jusqu'à l'intersection du méridien de longitude 133° 43' 42" et du parallèle de latitude 68° 22' 40"; de là, vers le nord en ligne droite jusqu'à l'intersection du 69° parallèle de latitude et du méridien de longitude 134° 40'; de là, vers l'ouest le long du 69° parallèle de latitude jusqu'au point de départ.

Maintenance Orders Enforcement Act

16. Subsection 14(1) of the *Maintenance Orders Enforcement Act* is amended by striking out "Territorial Court Civil Claims Rules" and substituting "*Civil Claims Rules* of the Territorial Court".

Medical Care Act

17. The *Medical Care Act* is amended in each of the following provisions by striking out "the Territories" and substituting "the Northwest Territories":

- (a) the definition "resident" in section 1, wherever it appears;
- (b) that portion of subsection 3(3) preceding paragraph (a);
- (c) subsections 4(1) and (3);
- (d) paragraph 12(2)(a);
- (e) subsection 14(3);
- (f) subsection 17(2);
- (g) that portion of subsection 25(1) following paragraph (b);
- (h) section 26;
- (i) paragraphs 30(a) and (e).

chemin Wolverine jusqu'à l'intersection avec la ligne médiane de la rue Centennial; de là, vers le nord-est le long de la ligne médiane de la rue Centennial jusqu'à l'intersection avec la ligne médiane du chemin Marine Bypass; de là, vers le sud le long du chemin Marine Bypass jusqu'à l'intersection avec l'ouest du chemin Service (à 68° 21' 35" de latitude N et environ 133° 42' 12" de longitude O); de là, vers l'est jusqu'à l'intersection du méridien de longitude 133° 41' 44" et du parallèle de latitude 68° 21' 48"; de là, vers le nord-est jusqu'à l'intersection du méridien de longitude 133° 41' 44" et du parallèle de latitude 68° 22' 04"; de là, vers le nord-ouest jusqu'à l'intersection du méridien de longitude 133° 43' 42" et du parallèle de latitude 68° 22' 40"; de là, vers le nord en ligne droite jusqu'à l'intersection du 69° parallèle de latitude et du méridien de longitude 134° 40'; de là, vers l'ouest le long du 69° parallèle de latitude jusqu'au point de départ.

Loi sur l'exécution des ordonnances alimentaires

16. Le paragraphe 14(1) de la *Loi sur l'exécution des ordonnances alimentaires* est modifié par suppression de «Règles de la Cour territoriale en matière civile» et par substitution de «*Règles en matière civile* de la Cour territoriale».

Loi sur l'assurance-maladie

17. Les dispositions suivantes de la *Loi sur l'assurance-maladie* sont modifiées par suppression de «territoires» et par substitution de «Territoires du Nord-Ouest» :

- a) la définition de «résident» à l'article 1, à chaque occurrence;
- b) le passage introductif du paragraphe 3(3);
- c) les paragraphes 4(1) et (3);
- d) l'alinéa 12(2)a);
- e) le paragraphe 14(3);
- f) le paragraphe 17(2);
- g) le paragraphe 25(1);
- h) l'article 26;
- i) les alinéas 30a) et e).

Motor Vehicles Act

18. (1) The *Motor Vehicles Act* is amended by this section.

(2) The following provisions are each amended by striking out "50 milligrams of alcohol in 100 millilitres of blood" and substituting "50 mg of alcohol in 100 mL of blood":

- (a) that portion of subsection 116.1(10) preceding paragraph (a);**
- (b) that portion of subsection 116.1(11) preceding paragraph (a);**
- (c) paragraphs 116.4(3)(a) and (b);**
- (d) subparagraph 116.5(3)(a)(i).**

(3) The heading preceding section 116.4 is repealed and the following is substituted:

Driver with Blood Alcohol
Exceeding 50 mg

(4) Subsection 116.4(8) is amended by striking out "50 milligrams or less of alcohol in 100 millilitres of blood" and substituting "50 mg or less of alcohol in 100 mL of blood".

(5) The heading preceding section 116.6 is repealed and the following is substituted:

Driver with Blood Alcohol
Exceeding 80 mg

(6) The following provisions are each amended by striking out "80 milligrams of alcohol in 100 millilitres of blood" and substituting "80 mg of alcohol in 100 mL of blood":

- (a) subparagraphs 116.6(1)(a)(i) and (ii);**
- (b) subparagraphs 116.7(1)(a)(i) and (ii);**
- (c) paragraph 116.8(7)(a).**

Northwest Territories Housing Corporation Act

19. Paragraphs 19(1)(a) and (b) of the *Northwest Territories Housing Corporation Act* are each amended by striking out "a province or the Yukon Territory" and substituting "another territory or a province".

Loi sur les véhicules automobiles

18. (1) La *Loi sur les véhicules automobiles* est modifiée par le présent article.

(2) Les dispositions suivantes sont modifiées par suppression de «50 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang» et par substitution de «50 mg d'alcool par 100 ml de sang» :

- a) le passage introductif du paragraphe 116.1(10);**
- b) le paragraphe 116.1(11);**
- c) les alinéas 116.4(3)a) et b);**
- d) le sous-alinéa 116.5(3)a)(i).**

(3) L'intertitre précédant immédiatement l'article 116.4 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Conducteur ayant une alcoolémie
supérieure à 50 mg

(4) Le paragraphe 116.4(8) est modifié par suppression de «50 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang» et par substitution de «50 mg d'alcool par 100 ml de sang».

(5) L'intertitre précédant immédiatement l'article 116.6 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Conducteur ayant une alcoolémie
supérieure à 80 mg

(6) Les dispositions suivantes sont modifiées par suppression de «80 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang» et par substitution de «80 mg d'alcool par 100 ml de sang» :

- a) les sous-alinéas 116.6(1)a)(i) et (ii);**
- b) les sous-alinéas 116.7(1)a)(i) et (ii);**
- c) l'alinéa 116.8(7)a).**

Loi sur la société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest

19. Les alinéas 19(1)a) et b) de la *Loi sur la société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest* sont modifiés par suppression de «ou du Territoire du Yukon» et par substitution de «ou d'un autre territoire».

Northwest Territories Teachers' Association Act

20. The Northwest Territories Teachers' Association Act is amended in each of the following provisions by striking out "the Territories" and substituting "the Northwest Territories":

- (a) the definition "teacher" in section 1;**
- (b) subsection 2(2);**
- (c) paragraphs 3(a) and (d);**
- (d) subsections 15.1(1) and (2);**
- (e) paragraph 24(c).**

NWT Energy Corporation Ltd. Loan Guarantee Act

21. The NWT Energy Corporation Ltd. Loan Guarantee Act, SNWT 1995, c.18, is repealed.

Ombud Act

22. Section 23 of the Ombud Act is amended by striking out "the Conflict of Interest Commissioner" and substituting "the Integrity Commissioner".

Optometry Act

23. (1) The *Optometry Act* is amended by this section.

(2) The following provisions are each amended by striking out "the Territories" and substituting "the Northwest Territories":

- (a) paragraph 3(2)(a), wherever it appears;**
- (b) subsection 5(2);**
- (c) subsection 13(1), wherever it appears.**

(3) The English version of section 14 is amended by striking out "after two years from" and substituting "more than two years after".

Payroll Tax Act

24. (1) The *Payroll Tax Act* is amended by this section.

Loi sur l'Association des enseignants et enseignantes des Territoires du Nord-Ouest

20. Les dispositions suivantes de la *Loi sur l'Association des enseignants et enseignantes des Territoires du Nord-Ouest* sont modifiées par suppression de «territoires» et par substitution de «Territoires du Nord-Ouest» :

- a) la définition de «enseignant ou enseignante» à l'article 1;**
- b) le paragraphe 2(2);**
- c) les alinéas 3a) et d);**
- d) les paragraphes 15.1(1) et (2);**
- e) l'alinéa 24c).**

Loi sur la garantie de prêts à la Société NWT Energy Corporation Ltd.

21. La *Loi sur la garantie de prêts à la Société NWT Energy Corporation Ltd.*, LTNO 1995, ch. 18, est abrogée.

Loi sur le protecteur du citoyen

22. L'article 23 de la *Loi sur le protecteur du citoyen* est modifié par suppression de «commissaire aux conflits d'intérêts» et par substitution de «commissaire à l'intégrité».

Loi sur l'optométrie

23. (1) La *Loi sur l'optométrie* est modifiée par le présent article.

(2) Les dispositions suivantes sont modifiées par suppression de «territoires» et par substitution de «Territoires du Nord-Ouest» :

- a) l'alinéa 3(2)a);**
- b) le paragraphe 5(2);**
- c) le paragraphe 13(1), à chaque occurrence.**

(3) La version anglaise de l'article 14 est modifiée par suppression de «after two years from» et par substitution de «more than two years after».

Loi de l'impôt sur le salaire

24. (1) La *Loi de l'impôt sur le salaire* est modifiée par le présent article.

(2) The following provisions are each amended by striking out "the Territories" and substituting "the Northwest Territories":

- (a) paragraph (b) of the definition "employee" in subsection 1(1), wherever it appears;**
- (b) the definition "employer" in subsection 1(1);**
- (c) paragraphs 1(2)(a) to (h), wherever it appears;**
- (d) subsections 3(2) to (2.21), wherever it appears;**
- (e) paragraphs 4(2)(a) and (b);**
- (f) paragraph 6(3)(b), wherever it appears;**
- (g) paragraph 7(4)(b), wherever it appears;**
- (h) subsection 17(5);**
- (i) paragraph 19(1)(a);**
- (j) subsections 25(1), (2) and (6), wherever it appears;**
- (k) the definition "solicitor-client privilege" in subsection 26(1);**
- (l) subsection 41(1);**
- (m) subsection 48(1);**
- (n) subsections 49(1) and (2).**

(3) Subsection 4(1) is repealed and the following is substituted:

Definitions

4. (1) In this section,

"non-resident employer" means an employer that is not a Northwest Territories resident; (*employeur non résident*)

"Northwest Territories resident" means a person who has a fixed place of business in the Northwest Territories. (*résident des Territoires du Nord-Ouest*)

(4) The following provisions are each amended by striking out "Territorial resident" and substituting "Northwest Territories resident":

- (a) that portion of subsection 4(2) preceding paragraph (a), wherever it appears;**
- (b) paragraphs 4(2)(c) and (d);**
- (c) subsection 4(3), wherever it appears.**

(2) Les dispositions suivantes sont modifiées par suppression de «territoires» et par substitution de «Territoires du Nord-Ouest» :

- a) la définition de «employé» au paragraphe 1(1), à chaque occurrence;**
- b) la définition de «employeur» au paragraphe 1(1);**
- c) les alinéas 1(2)a) à h), à chaque occurrence;**
- d) les paragraphes 3(2) à (2.21), à chaque occurrence;**
- e) les alinéas 4(2)a) et b);**
- f) le paragraphe 6(3), à chaque occurrence;**
- g) le paragraphe 7(4), à chaque occurrence;**
- h) le paragraphe 17(5);**
- i) l'alinéa 19(1)a);**
- j) les paragraphes 25(1), (2) et (6), à chaque occurrence;**
- k) la définition de «privilege des communications entre client et avocat» au paragraphe 26(1);**
- l) le paragraphe 41(1);**
- m) le paragraphe 48(1);**
- n) les paragraphes 49(1) et (2).**

(3) Le paragraphe 4(1) est abrogé et remplacé par ce qui suit :

4. (1) Les définitions qui suivent s'appliquent au présent article. Définitions

«employeur non résident» S'entend d'un employeur qui ne réside pas dans les Territoires du Nord-Ouest. (*non-resident employer*)

«résident des Territoires du Nord-Ouest» S'entend d'une personne qui a un établissement fixe dans les Territoires du Nord-Ouest. (*Northwest Territories resident*)

(4) Les dispositions suivantes sont modifiées par suppression de «résident des territoires» et par substitution de «résident des Territoires du Nord-Ouest» :

- a) le passage introductif du paragraphe 4(2), à chaque occurrence;**
- b) les alinéas 4(2)c) et d);**
- c) le paragraphe 4(3), à chaque occurrence.**

(5) The following provisions are each amended by striking out "the Territories" and substituting "the Northwest Territories":

- (a) that portion of subsection 44(4) preceding paragraph (a);**
- (b) subsection 47(2).**

Public Highways Act

25. The English version of subsection 20(4) of the *Public Highways Act* is amended by striking out "after two years from" and substituting "more than two years after".

Public Service Act

26. Schedule A of the *Public Service Act* is amended by repealing paragraph (c.1) and substituting the following:

- (c.1) a *commission scolaire francophone de division* established under the *Education Act*;

Smoking Control and Reduction Act

27. The English version of the *Smoking Control and Reduction Act* is amended by repealing paragraphs 29(k) to (m) and substituting the following:

- (k) prohibiting or restricting smoking in public places;
- (l) prescribing substances or products for the purposes of this Act or any provision of this Act;
- (m) respecting signs referred to in sections 7 and 8, including the approval, provision and display of such signs;

Tobacco Tax Act

28. The English version of section 27 of the *Tobacco Tax Act* is amended by striking out "after six years from" and substituting "more than six years after".

(5) Les dispositions suivantes sont modifiées par suppression de «territoriales» ou de «des territoires» et par substitution de «des Territoires du Nord-Ouest» :

- a) le passage introductif du paragraphe 44(4);**
- b) le paragraphe 47(2).**

Loi sur les voies publiques

25. La version anglaise du paragraphe 20(4) de la *Loi sur les voies publiques* est modifiée par suppression de «after two years from» et par substitution de «more than two years after».

Loi sur la fonction publique

26. L'annexe A de la *Loi sur la fonction publique* est modifiée par abrogation de l'alinéa c.1) et par substitution de ce qui suit :

- c.1) une commission scolaire francophone de division constituée en vertu de la *Loi sur l'éducation*;

Loi sur le contrôle et la réduction de la consommation par inhalation

27. La version anglaise de la *Loi sur le contrôle et la réduction de la consommation par inhalation* est modifiée par abrogation des alinéas 29k) à m) et par substitution de ce qui suit :

- (k) prohibiting or restricting smoking in public places;
- (l) prescribing substances or products for the purposes of this Act or any provision of this Act;
- (m) respecting signs referred to in sections 7 and 8, including the approval, provision and display of such signs;

Loi sur la taxe sur le tabac

28. La version anglaise de l'article 27 de la *Loi sur la taxe sur le tabac* est modifiée par suppression de «after six years from» et par substitution de «more than six years after».

Transportation of Dangerous Goods Act

29. (1) The *Transportation of Dangerous Goods Act* is amended by this section.

(2) The French version of paragraph (c) of the definition "route" in section 1 is amended by striking out "fréquentée" and substituting "fréquenté".

(3) The French version of paragraph (a) of the definition "véhicule" in section 1 is amended by striking out "tout véhicule conçu pour voyager sur terre, qui sont tractés, propulsés ou actionnés par une force motrice quelconque, y compris la force musculaire" and substituting "les véhicules conçus pour voyager sur terre qui sont tractés, propulsés ou actionnés par une force motrice quelconque, y compris la force musculaire,".

(4) The English version of that portion of section 13 preceding paragraph (a) is amended by striking out "except where" and substituting "unless".

(5) The French version of each of the following provisions is amended by striking out "mesures d'urgence visés" and substituting "mesures d'urgence visées":

- (a) paragraph 34(1)(b);**
- (b) paragraph 63(j).**

(6) The French version of subparagraph 63(q)(iii) is amended by striking out "le présente loi" and substituting "la présente loi".

Trustee Act

30. The English version of the *Trustee Act* is amended in each of subsections 31(3) and 32(2) by striking out "after two years from" and substituting "more than two years after".

Vital Statistics Act

31. The French version of paragraph 70(1)(d) of the *Vital Statistics Act* is amended by striking out "Territoires du Nord-Ouest." and substituting "Territoires du Nord-Ouest".

Loi sur le transport des marchandises dangereuses

29. (1) La *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* est modifiée par le présent article.

(2) La version française de l'alinéa c) de la définition de «route» à l'article 1 est modifiée par suppression de «fréquentée» et par substitution de «fréquenté».

(3) La version française de l'alinéa a) de la définition de «véhicule» à l'article 1 est modifiée par suppression de «tout véhicule conçu pour voyager sur terre, qui sont tractés, propulsés ou actionnés par une force motrice quelconque, y compris la force musculaire» et par substitution de «les véhicules conçus pour voyager sur terre qui sont tractés, propulsés ou actionnés par une force motrice quelconque, y compris la force musculaire,».

(4) La version anglaise du passage introductif de l'article 13 est modifiée par suppression de «except where» et par substitution de «unless».

(5) La version française des dispositions suivantes est modifiée par suppression de «mesures d'urgence visés» et par substitution de «mesures d'urgence visées» :

- a) l'alinéa 34(1)b);**
- b) l'alinéa 63j).**

(6) La version française du sous-alinéa 63q)(iii) est modifiée par suppression de «le présente loi» et par substitution de «la présente loi».

Loi sur les fiduciaires

30. La version anglaise des paragraphes 31(3) et 32(2) de la *Loi sur les fiduciaires* est modifiée par suppression de «after two years from» et par substitution de «more than two years after».

Loi sur les statistiques de l'état civil

31. La version française de l'alinéa 70(1)d) de la *Loi sur les statistiques de l'état civil* est modifiée par suppression de «Territoires du Nord-Ouest.» et par substitution de «Territoires du Nord-Ouest».

32. (1) The *Youth Justice Act* is amended by this section.

32. (1) La *Loi sur le système de justice pour les adolescents* est modifiée par le présent article.

(2) The English version of each of subsections 27(2) and (3) is amended by striking out "at least at least two days notice" and substituting "at least two days' notice".

(2) La version anglaise des paragraphes 27(2) et (3) est modifiée par suppression de «at least at least two days notice» et par substitution de «at least two days' notice».

(3) The English version of each of the following provisions is amended by striking out "at least at least five days notice" and substituting "at least five days' notice":

(3) La version anglaise des dispositions suivantes est modifiée par suppression de «at least at least five days notice» et par substitution de «at least five days' notice» :

(a) subsection 49(1):

a) le paragraphe 49(1);

(b) subsections 51(6) and (7).

b) les paragraphes 51(6) et (7).